

Cécile Canut

Provincialiser la langue

Langage et colonialisme

{extraits}

Éditions Amsterdam

2021

Sommaire

Introduction	11
1. Des langues bonnes pour « chanter » et « faire la cuisine » ?	21
2. Coloniser par l'école en français	51
3. « Je m'en fous la langue ! » La francophonie en Afrique	83
4. Standardisation linguistique : l'importation du modèle de « la langue »	135
5. L'invention de l'oralité, de la tradition et le déni de contemporanéité	169
6. L'expérience du langagiaire	209
7. Théorie et pratique du langagiaire	253
Conclusion : Provincialiser la langue	295

*À Mélé, partie si vite, à Fanta, Dramane, Lamine,
Faraban, Tenen, Mariam, Flaman, Mama et Ba Doumbia,
vous qui m'avez appris ce que parler veut dire.*

Introduction

Provincialiser l'Europe, c'est donc chercher à déterminer comment la pensée universaliste est toujours déjà modifiée par des histoires particulières, qu'il soit ou non possible de pleinement porter ces passés au jour.

Dipesh Chakrabarty, *Provincialiser l'Europe*, p. 22

En France, dans les espaces privés comme publics, il est fréquent d'entendre des manières de parler différentes du français. Pourtant, la fluctuation langagière s'y voit régulièrement dépréciée, qu'il s'agisse des pratiques liées à des spécificités régionales, locales, ou des usages de langues étrangères liés à des appartenances plurielles. « La seule langue de la République est le français », martèlent les défenseurs de la *langue-nation* à intervalles réguliers, en référence à la constitution française qui, en 1992, a institutionnalisé cette langue comme celle de la République. Si « les langues régionales » demeurent tolérées, puisqu'elles ont été, au cours des siècles, réduites à l'état de folklore, les langues étrangères, et particulièrement les langues des locuteurs issus de l'immigration, sont la cible des plus vifs dénigrements. Qui n'a pas été témoin, dans les transports en commun ou dans les services publics par exemple, de réflexions, ou tout simplement

de mimiques d'exaspération, de la part de personnes ne supportant pas que d'autres s'expriment dans des langues africaines ? Ces petits signes du quotidien renvoient directement aux effets d'une politique linguistique à visée strictement monolingue, qui enjoint tout locuteur du français dit « langue maternelle » à relayer sa dimension coercitive, à faire la « police de la langue ». Plus encore, ce n'est pas seulement *le* français qui constitue la seule marque d'appartenance à la nation, mais *la* norme prescriptive du français, soit une seule façon de le pratiquer, correspondant au français standard, normé et supposé « neutre ». Cette norme imposée constitue une ligne de partage social entre des personnes dites cultivées et les autres, cette langue étant supposée porteuse de qualités intrinsèques utilisées comme marqueurs de différenciation sociale.

Les conséquences d'une telle conception du langage sont observables à différents niveaux de la vie sociale : si la plupart des enfants, lorsqu'ils entrent à l'école et notamment quand ils ne sont pas issus de familles utilisant le français standard au quotidien, font face à l'apprentissage d'une nouvelle façon de parler et d'écrire, les difficultés peuvent se poser pour ceux qui ont déjà intériorisé la hiérarchie très nette entre la langue légitime et la ou les leurs, non légitimes. J'ai pu observer à maintes reprises le rejet, de la part d'enfants vivant dans des familles d'origine africaine, des langues de leurs parents, le refus de les parler, le refus que ces mêmes parents les accompagnent à l'école de peur qu'on entende leurs paroles. Les désastres psychologiques sont plus grands encore lorsqu'un instituteur ou une institutrice demande aux parents de ne plus parler leur(s) langue(s) première(s) aux enfants. J'ai assisté, au sein du foyer d'une femme malienne, à la tentative d'effacement progressif du *bamakokan* (bambara de Bamako). On lui avait substitué, afin de satisfaire la requête formulée par une institutrice « pour le bien » d'un très jeune enfant qui venait d'arriver en France, des pratiques approximatives du français, ce alors que l'intimité de la pratique linguistique

commune à l'enfant et à sa mère, qu'il venait de retrouver, constituait un lien rassurant pour ce dernier. Le fantasme de la nocivité du bilinguisme ne semble toutefois pas fonctionner pour toutes les situations : on n'exige pas du tout la même chose des enfants anglophones ou germanophones, au contraire : on les valorise, on les incite même à parler dans leur langue lors des cours d'éveil aux langues. Très vite, les enfants assimilent ces différentes hiérarchies et, plus tard, avec des regrets, ils se demandent pourquoi ils n'ont jamais appris la langue de leurs parents¹.

Si quelques rares discours échappent aux catégorisations sociopolitiques instituées, il demeure que les langues africaines ne sont pratiquement jamais considérées, en France, comme des langues à part entière : régulièrement on me reprend quand je dis que je parle une langue africaine : « Ah... un dialecte africain ? », me rétorque-t-on d'un air entendu. Ces discours ne tombent pas du ciel. Ils ont une histoire, une histoire longue de plusieurs siècles, qui est tout entière liée à l'impérialisme linguistique déployé pendant la colonisation. C'est en effet au cours de cette période, entre le milieu du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle, qu'un ensemble de discours et de pratiques sociales ont institué de nouvelles hiérarchies linguistiques sur un modèle déjà expérimenté en métropole, faisant de ce qui est parlé en Afrique des « dialectes », c'est-à-dire des « sous-langues », au prétexte qu'elles ne seraient pas des parlers élaborés et encore moins des langues écrites. Inscrits dans une vision « historiciste » au sens donné par Dipesh Chakrabarty à ce terme, soit une perception du temps qui l'envisage sous la forme d'un développement vers le progrès tel que l'a défini la modernité européenne, les prétendus « dialectes » africains demeurent ainsi dans « la salle d'attente » de l'histoire, avant de devenir peut-être, un jour, de « vraies » langues, à l'image du français ou de l'anglais.

1. Nadia Daam, « Je sais pourquoi je ne pige pas un mot d'arabe, qui est pourtant ma langue maternelle », *Slate*, 13 septembre 2018.

Comment cette histoire du langage s'est-elle matérialisée ? De quelle manière les discours et les actes politiques ont-ils abouti à une telle conception des langues africaines, congédiées hors de la modernité ? Pourquoi le français reste-t-il, soixante ans après les Indépendances, *la seule* langue officielle des pays anciennement colonisés par la France ? Cet ouvrage a pour ambition de parcourir et d'observer les maints détours de « la bibliothèque coloniale² » qui a contraint les pays d'Afrique de l'Ouest, que certains nomment encore « francophones » quand bien même le français y est assez peu utilisé, à adopter une conception politique monolingue de la nation. Étonnamment, malgré l'imposition du français comme unique langue officielle (par le biais de l'école notamment) et contrairement à ce qui s'est passé en France, les pratiques langagières africaines n'ont pas disparu. Au contraire, ces pratiques demeurent d'une extrême vitalité et la « glottophagie » déplorée par Louis-Jean Calvet n'a pas eu lieu³. Ni dévoration, ni éradication, ni guerre des langues : l'effet de la politique coloniale linguistique a été très différent de celui qui a fait quasiment disparaître les pratiques régionales en France, certes sur une durée bien plus longue et selon des modalités tout à fait différentes. Si les répercussions de la colonisation par *la langue* sur le paysage sociolinguistique africain n'en restent pas moins fortes, je fais l'hypothèse que la résistance, voire l'indifférence, à l'imposition de la langue coloniale provient d'une conception du langage spécifique aux contextes où les pratiques hétérogènes locales n'ont pas fait l'objet d'une standardisation à valeur hégémonique.

Pour tenter d'y voir plus clair, il est nécessaire de sortir d'une certaine approche linguistique de type européen afin de comprendre que les *praxis langagières* en Afrique s'organisent

2. Valentin-Yves Mudimbe, *L'Invention de l'Afrique*, trad. fr. L. Vannini, Paris, Présence Africaine, 2021.

3. Louis-Jean Calvet, *Linguistique et Colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 1974.

autour de la parole collective bien plus que de « la » langue, instituée par le haut. Si, après la colonisation, les linguistes se sont empressés de décrire, codifier et standardiser les langues africaines, il demeure que ce travail a eu un impact très faible dans la vie quotidienne des Maliens, des Sénégalais ou encore des Burkinabés. Les institutions n'ont jamais imposé ces langues. C'est ce qui m'a conduit à m'interroger sur une autre modalité de la « bibliothèque coloniale », une modalité cette fois conceptuelle. Comment les « langues » africaines sont-elles nées ? Par qui ces « langues » ont-elles été forgées ? Comment le découpage a-t-il eu lieu ?

Ce que j'appelle l'*ordre-de-la-langue*, soit la réduction du langage à des catégories figées nommées « langues » et érigées comme seules entités légitimes par les linguistes afin d'être ensuite instrumentalisées par les entrepreneurs culturels, n'est en rien un ordre naturel. La nouvelle orientation que je propose conduit à se défaire de notre rapport au langage configuré par la langue standard, codifiée et excluant d'autres manières de parler. Il importe en effet de rompre avec une conception qui empêche de penser notre rapport au langage dans sa complexité, sa mobilité, son hétérogénéité. Au contraire, il s'agit d'œuvrer à l'exploration des pratiques dans la labilité qui les constitue.

Ainsi que le remarque Dipesh Chakrabarty, dont l'ouvrage *Provincialiser l'Europe* constitue notre fil rouge, « il est ironique en effet que, pour quiconque tente de connaître une langue en profondeur, l'unité de la langue se brise. On prend alors conscience de la pluralité d'une langue, de ce qu'elle doit sa richesse au fait d'être hybride, informée par bien d'"autres" langues (y compris, dans le cas du bengali moderne, par l'anglais)⁴ ». *Provincialiser la langue* s'inscrit dans le prolongement

4. Dipesh Chakrabarty, *Provincialiser l'Europe. La pensée postcoloniale et la différence historique*, trad. fr. O. Ruchet et N. Vieillescazes, Paris, Amsterdam, 2009, p. 59. La pagination des extraits de cet ouvrage mis en exergue au début de chaque chapitre fait toujours référence à cette édition.

de *Provincialiser l'Europe*, une Europe impériale avec ses modèles, ses hégémonies, ses modes d'appréhension du réel. Partant, ce geste permet aussi, par ricochet, de repenser le langage en Europe, dès lors que la conception de l'hétérogénéité constitutive du langage n'a jamais totalement déserté nos pratiques langagières : elle ne cesse de déconcerter la langue, de la travailler, de la mettre en question. Ce geste qui permet de retrouver la parole, le dialogue, la polyphonie et ce que l'émergence des significations doit à l'histoire, n'est en rien une spécificité culturelle, locale ou territoriale. Il n'est pas spécifiquement africain, mais c'est précisément en l'expérimentant en Afrique, au Mali notamment, qu'il s'est imposé à moi comme une évidence à penser et à théoriser. Bien entendu, ce geste peut émerger en tout lieu.

La circulation des pensées avec le même « air de famille » nous offre parfois des surprises : alors que j'entame cet ouvrage, je découvre un texte très peu connu de Pascal Nicolas-Le Strat intitulé « déséquilibrer la langue⁵ », au sein duquel il traite de ce qu'il nomme le « devenir-rap ». Pour ce chercheur, le rap est une « province de la langue », affirmation sur laquelle il revient dans un entretien en 2010 :

Pour reprendre une formulation de Dipesh Chakrabarty, tout en la mettant au travail sur un terrain bien différent, il me semble indispensable de « provincialiser » la langue. Lorsque Dipesh Chakrabarty emploie cette formule, il précise bien qu'il ne s'agit pas de provincialiser cette région du monde qui se nomme l'Europe car d'une certaine manière, cette provincialisation géographique est dès à présent acquise. Provincialiser l'Europe, c'est prendre conscience que des idées affichant leur universalisme sont pourtant bel et bien issues de traditions historiques et intellectuelles spécifiques

5. Publié en 2007 dans son ouvrage *Expérimentations politiques* (Paris, Fulenn), ce texte a été publié pour la première fois dans la revue *Futur antérieur* en 1995.

(européennes) et qu'elles continuent à en porter trace. [...] Si j'emploie cette formule « provincialiser la langue », c'est pour opérer la même prise de conscience. La langue scolaire – celle des sociologues et des philosophes, par exemple – est une langue provinciale; elle appartient à une province de sens et de signification mais qui a su faire oublier son provincialisme en s'arrogeant, par l'entremise de l'école, une portée unitaire et universelle. Mais pour que cette provincialisation soit rendue possible, encore faut-il que de nouvelles provinces linguistiques trouvent la voix de leur émancipation et de leur autonomie. La révolte doit bel et bien avoir lieu dans la langue elle-même afin de faire advenir de nouvelles provinces linguistiques et de renvoyer la langue dominante (classique, scolaire) à son relativisme (à son provincialisme). Le rap met en révolte la langue par son travail de scansion, de rupture ou d'hybridation et, en ce sens, il possède une portée émancipatrice⁶.

C'est donc dans le sillage de la perspective tracée par Dipesh Chakrabarty et suivie par Pascal Nicolas-Le Strat que j'entame l'aventure longue et tumultueuse du jeu des interprétations et des significations, en faisant l'hypothèse qu'il s'épanouit dans la liberté de la parole collective bien plus que dans l'*ordre-de-la-langue*.

6. Entretien réalisé par Cédric Torrès sur le site *Capbarnaïm Tremens*.